



Wierde, le 15 mars 2023

Aux présidents, secrétaires et trésoriers des clubs

N/Réf. : PC/SL/2023Convocation AG 2023.doc

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Le Président, Pierre CREVITS, et les membres de l'organe d'administration vous prient d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui se déroulera le **samedi 1er avril 2023 à 10.00 heures aux Moulins de Beez, Rue du Moulin de Meuse, 4 à 5000 NAMUR.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Vérification des pouvoirs des délégués
2. Approbation des procès-verbaux de l'assemblée générale statutaire et de l'assemblée générale extraordinaire de l'année précédente
3. Allocution du Président
4. Rapport du Secrétaire Général
5. Rapport du Trésorier
6. Rapport des vérificateurs aux comptes
7. Approbation des comptes et décharge aux administrateurs et aux vérificateurs aux comptes
8. Approbation du budget de l'année en cours
9. Nomination des vérificateurs aux comptes
10. Election de 10 membres de l'organe d'administration

11. Examen et vote des propositions de modifications aux statuts

**Pour que ces propositions puissent être votées et acceptées, il faut le double quorum des deux tiers. Si ce double quorum n'est pas atteint, une assemblée générale extraordinaire devra être convoquée. Celle-ci pourra statuer, quel que soit le nombre de membres présents ou représentés. (cf. Loi sur les asbl du 27 juin 1921 et CSA)**

12. Interpellations et divers

Très cordialement.



Pierre CREVITS,  
Président